

## Subvention exceptionnelle à l'Association «Action contre la Faim»

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** L'association «Action contre la Faim» a été créée il y a vingt ans dans le contexte de la crise afghane pour venir en aide aux populations.

Revenue dans ce pays depuis cinq ans au vu d'un contexte humanitaire dramatique, l'association dispose d'équipes locales agissant sur plusieurs zones du pays.

La situation actuelle a amené l'association à ouvrir un programme spécifique de nutrition et de sécurité alimentaire dans le Nord de l'Afghanistan, dont le budget prévisible est d'environ 500 000 F (76 224,51 €) pour une période de trois mois.

«Action contre la Faim» sollicite le soutien de la Ville de Besançon pour cette intervention d'urgence.

Le Conseil Municipal est invité à décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 F (1 524, 49 €) à cette association.

En cas d'accord, la dépense sera imputée sur les crédits disponibles au budget primitif 2001, chapitre 92.020.6574 CS 20500.

**«M. LE MAIRE :** Action contre la Faim est une grande ONG, je crois la 3<sup>ème</sup> en France après Médecins sans Frontière et Médecins du Monde, qui fait une action en Afghanistan et c'est une façon aussi de montrer notre solidarité par rapport au peuple afghan et spécialement par rapport aux femmes en Afghanistan qui, comme vous le savez, souffrent beaucoup.

**Mme Nicole WEINMAN :** Nous étions trois présentes en commission pour traiter de ce dossier et l'Adjoint M. DAHOUI nous avait dit qu'on aurait effectivement des explications complémentaires...

**M. LE MAIRE :** Je vais vous les donner.

**Mme Nicole WEINMAN :** En gros, ils ont un projet de 500 000 F mais on ne sait pas derrière ce qu'ils comptent faire : implantations logistiques, aide dans le Nord de l'Afghanistan, sur place, à travers l'aide alimentaire mais on se dit qu'avec 500 000 F on ne fait pas grand chose. Ce qu'on aurait voulu savoir aussi c'est à qui ils avaient demandé parce que s'ils ont sollicité par exemple 10 000 F de subvention auprès de 5 000 villes en Europe, que vont-ils faire de cet argent ?

**M. LE MAIRE :** Madame WEINMAN, je souhaiterais qu'on demande effectivement à chaque association des renseignements. Il se trouve qu'Action Contre la Faim est une ONG qui est quand même bien connue. Je leur ai demandé des précisions car je pensais que vous alliez poser la question et j'ai ici tout un rapport sur Action contre la Faim, que, je crois, nous connaissons. Elle a été créée en 1979, ce n'est donc pas récent, dans le cadre de la crise afghane avec parmi ses membres fondateurs, Marek ALTER, Françoise GIROUD et Bernard-Henry LEVY pour des actions d'urgence et d'aide alimentaire, l'accès à l'eau potable. 36 pays accueillent actuellement des missions d'Action Contre la Faim, 3 millions de personnes bénéficient chaque année de ses actions, 320 volontaires sont engagés sur le terrain, 4 500 employés locaux formés par ACF prennent le relais de l'action, il y a 60 permanents à Paris, 313 000 donateurs, etc. etc. Elle est intervenue en Afghanistan, en Ethiopie, en Somalie, au Kurdistan, en Bosnie, au Rwanda et au Kosovo et pour cette opération-là il y a un budget de 500 000 F, sur des fonds privés, des financements publics et ceux de l'Europe, des Etats-Unis et de l'ONU. C'est une association qui intervient vraiment d'une façon très efficace au Soudan et je crois que c'est une façon, là aussi, de montrer je le répète, notre solidarité par rapport à ceux qui souffrent en Afghanistan. Ce dossier est à votre disposition si vous le souhaitez.

**Mme Annie MENETRIER :** Effectivement, il y a la question de l'aide humanitaire et j'y reviendrai mais je crois qu'il y a la question de fond aussi qui est posée aujourd'hui, puisqu'après un mois de frappe,

rien n'est résolu et que l'opinion publique internationale et de nombreux observateurs redoutent au contraire l'enlèvement dans la guerre. Donc l'arrêt des bombardements, pour nous, est une nécessité comme il est nécessaire d'ailleurs de mener un combat sans merci pour que soit éradiqué le terrorisme sur notre planète. Cela implique, nous le pensons, de placer ce combat sous l'égide des Nations Unies. Je pense que c'était bon, c'était important de replacer cela dans le contexte et donc de dire que la situation se tend dangereusement, l'hiver s'annonce meurtrier pour les réfugiés, et c'est pourquoi nous sommes tout à fait d'accord pour accorder cette subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 F à l'association Action Contre la Faim.

Nous proposons également de verser une subvention exceptionnelle équivalente au Secours Populaire Français qui a envoyé en octobre dernier une mission au Pakistan avec un premier fonds d'urgence de 150 000 F. Cette association va travailler avec une association qui s'appelle Dawa, implantée au Pakistan depuis une dizaine d'années, qui gère des hôpitaux, des dispensaires, des orphelinats et des écoles dans un camp de réfugiés à une heure de Peshawar et qui accueille près de 50 000 personnes. Il y a un besoin urgent, on le sait, de couvertures pour les enfants, d'alimentation, de médicaments, d'abris et de sanitaires. Et c'est pourquoi je vous propose que la Ville de Besançon apporte non seulement un soutien financier, ça pourra être les 10 000 F mais également une aide matérielle et logistique si c'était possible. Les semaines qui nous séparent du prochain conseil municipal pourraient être mises à profit pour rencontrer cette association, le Secours Populaire...

**M. LE MAIRE :** On les connaît bien.

**Mme Annie MENETRIER :** Bien sûr mais on pourrait les rencontrer et ils le souhaitent, pour cibler les besoins qui pourront être soumis à l'approbation de notre prochaine assemblée. Je pense que c'est une attente. J'ai eu la responsable du Secours Populaire encore ce matin au téléphone, ils travaillent directement avec une association au Pakistan, proche de la frontière puisqu'il n'est pas possible pour ces associations de rentrer en Afghanistan, mais là je crois que c'est pour des choses concrètes et ils travaillent en allant sur le terrain. Donc c'est un soutien financier mais on sait exactement ce qu'il en sera derrière.

**M. LE MAIRE :** On n'est pas opposé sur le principe, sauf qu'il faudrait que nous soyons saisis d'une demande et je suis un peu surpris parce que samedi dernier j'ai rencontré aux Fougères, avenue du Polygone, la présidente et les membres du Secours Populaire que je connais bien, qui sont des gens très sympathiques, ils ne m'en ont pas parlé. Je pense qu'ils auraient dû profiter de l'occasion, j'y étais avec Mme la Ministre, nous étions les deux là-bas en couple au Secours Populaire, couple politique bien entendu. Je crois qu'on ne peut pas répondre comme ça, il faut qu'il y ait vraiment un dossier, une demande et nous verrons. Cela dit, nous ne pourrions pas répondre à l'ensemble des demandes qui viendront. Moi je crois qu'il y avait la volonté, que j'espère unanime, du conseil municipal de soutenir une action en Afghanistan. Le peuple afghan est un peuple qui souffre beaucoup, qui a été depuis des années martyrisé, essentiellement entre autres, je le répète, les femmes qui sont soumises, là-bas, à des pressions absolument inhumaines et intolérables. Nous avons été saisis de cette demande et effectivement j'ai souhaité qu'elle soit traitée en urgence. Maintenant, s'il y en a d'autres on les étudiera par le biais de la commission et à ce moment-là on se prononcera. Là c'est surtout notre volonté d'aider une ONG que l'on connaît bien, dont on sait ce qu'ils vont faire de cet argent. Par contre, envoyer des moyens techniques là-bas, même au Pakistan, tu sais, déjà pour les ONG c'est déjà très difficile, alors... on verra. Pour l'instant, ce que je vous propose c'est que nous en restions là. Si nous sommes saisis d'une demande, je suis prêt à l'étudier, celle-là comme toutes les autres d'ailleurs. Je pense que ça fait l'unanimité, que ça ne pose pas de problème. Je vous remercie pour le peuple afghan».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.

*Récépissé préfectoral du 23 novembre 2001.*